

ment les démonstrations tumultueuses, lors même qu'elles ont pour mobile le dévouement à sa personne. En conséquence, les lois sur les attroupements, lois qui n'ont point été rapportées, seront exécutées avec rigueur. Cet avertissement ou manifeste est la conséquence de ce qui s'est passé les 1er et 2 janvier.

—Le 8, il y a eu une lutte sanglante entre les étudiants de l'université de Pavie et la troupe. Cette lutte s'est renouvelée le 9 avec plus de gravité. On compte dix à douze morts et quarante et quelques blessés; la perte la plus forte a été supportée par les soldats. L'université a été fermée, et une grande partie des étudiants se sont réfugiés sur les territoires piémontais et suisse.

—Le 15 janvier, le bruit courait à Rome que l'Autriche avait demandé le passage pour 30 mille hommes, destinés pour le royaume de Naples. On ajoutait que plusieurs cardinaux s'étaient prononcés pour l'affirmative, mais que le Pape avait dit non d'une manière résolue. Ces bruits avaient ému la population romaine, qui demandaient que le gouvernement s'occupât immédiatement de l'organisation d'un corps d'armée, mettant en avant pour cette opération le brave colonel Ferrari, qui a commandé la légion étrangère en Espagne.

—Toutes les lettres de Rome nous montrent l'état des esprits en parfait rapport avec l'exaltation qui règne dans toute l'Italie.

—Les nouvelles de Lombardie se résument ainsi, à la date du 11 :

« Le maréchal Radseski a été revêtu de pouvoirs illimités. Il n'y a eu aucune démonstration nouvelle contre l'ordre. Les cafés, les théâtres et les établissements publics sont déserts, les affaires stagnantes. Les Milanais se proposent, dit-on de ne se servir que de la soie indigène pour leurs vêtements, renonçant aux laines et aux cotons de l'étranger.

—Le nouveau duc de Parme paraît décidé à accorder à son peuple des réformes financières.

Ce prince lorsqu'il a reçu l'état-major de l'armée des duchés, est, dit-on, resté stupéfait de la quantité d'officiers supérieurs qu'elle renferme. On y compte jusqu'à vingt-sept majors. Le duc a annoncé le projet de faire d'importantes réductions.

Sur les soixante hallebardiers qui gardaient le palais, on en a, dit-on, congédié quarante-huit. Des réformes analogues ont lieu parmi les nombreux chambellans et employés du palais.

FRANCE.—Nous publions plus bas la note adressée par M. de Bois-le-Comte à la diète fédérale, au nom du cabinet des Tuileries et des trois puissances du Nord, la Prusse, l'Autriche et la Russie. Cette note n'a rien de nouveau ni d'inattendu. M. Guizot aurait pu s'y prendre six mois plus tôt. Aujourd'hui elle arrive trop tard, c'est là son moindre défaut.

Les principes posés dans cette note comme bases de nos relations avec la confédération suisse, peuvent se résumer ainsi :

Cessation de l'occupation militaire du *Sunderbund*; protestation en faveur de la souveraineté cantonale, sous peine de la

suspension de la neutralité suisse; nécessité de l'assentiment de chaque canton pour la révision du pacte fédéral, c'est-à-dire non pas seulement à la majorité, mais à l'unanimité des voix; enfin, droit des puissances étrangères d'intervenir, au nom des traités de Vienne, dans le gouvernement des affaires de la confédération.

La première objection que va soulever la note de M. Guizot et des cabinets consortes pourrait bien être celle-ci : Nes'ingère-t-on pas, dans les affaires intérieures de la Suisse plus qu'on est en droit de le faire? Ce droit existait-il sans conteste, ne l'exerce-t-on pas beaucoup trop tard? Et puisqu'on a laissé s'accomplir le *casus belli* de la diète, puisque la guerre a éclaté, les vaincus ne doivent-ils pas en payer les frais? L'occupation militaire du *Sunderbund* n'a pas d'autre objet, les radicaux ne pensant pas du tout, comme M. Guizot, qu'ils sont assez riches pour payer leur gloire.

Ce n'est pas tout. Les traités de 1815, dont M. Guizot entend aujourd'hui la défense conjointement avec M. de Metternich, ne les a-t-il pas laissés violer impunément par ses illustres consorts de l'Autriche et de la Russie?

Pourquoi n'est-il pas intervenu en Pologne? Pourquoi n'est-il pas intervenu à Cracovie, comme il menace d'intervenir en Suisse?

Mais ce n'est pas tout encore; autre objection: cette menace que M. Bois-le-Comte vient d'adresser à la diète, au nom de son gouvernement, M. Guizot est-il bien en état de pouvoir la réaliser? Et, le cas échéant, devrait-il le faire dans les circonstances nouvelles? La neutralité de la confédération helvétique n'est-elle pas au moins aussi utile à la France qu'à la Suisse elle-même? La Prusse, à cause de Neuchâtel, et l'Autriche, à cause de voisinage de ses possessions italiennes, ont donné cette fois carte blanche à M. Guizot: elles ont promis de se joindre à lui. La Russie, qui n'a pas grand intérêt dans la question, laisse faire plutôt qu'elle ne concourt. Mais ce qui constitue surtout l'habileté des trois puissances du Nord, c'est de mettre en avant M. Guizot, c'est de transformer un ministre né de la révolution de juillet en France en exterminateur de la révolution radicale en Suisse: c'est de placer encore une fois le pauvre système en opposition manifeste avec son principe, et de fourvoyer la révolution dans la personne d'un illustre révolutionnaire.

—Tandis que M. Guizot transmettait par M. Bois-le-Comte, à la diète suisse, sa note menaçante, lord Palmerston, beaucoup plus adroit, faisait remettre par M. Stafford Canning un *memorandum*, tout confit de tendresses, de témoignages d'intérêt et d'exhortations amicales. Ses sentiments pour la diète à lui sont tout sympathiques, sa confiance dans la haute sagesse de la majorité et dans la pureté de son radicalisme est sans bornes. Lord Palmerston n'impose pas sa volonté, il ne dicte pas impérieusement son interprétation des traités comme une loi absolue à laquelle la Suisse doit obéir sans observations. Il invoque la générosité du vainqueur vis-à-vis des sept cantons, il fait un appel à l'esprit de paix pour éteindre les conflits intéri-

eurs, et à l'esprit de concessions sages et mesurées, pour réduire à néant les exigences et les complications extérieures. Ecoutez sa parole onctueuse :

« Deux voies s'ouvrent devant la diète: si elle suit l'une, elle pourra consacrer les fruits de son triomphe au bonheur de la patrie commune; si elle se précipite dans l'autre, elle prolongera les impressions douloureuses de la guerre, et différera pour longtemps le rétablissement des conditions essentielles d'une tranquillité durable et de l'indépendance nationale. Il importe que cette pensée soit mise dans tout son jour. Pour jouir de la paix intérieure, conserver les moyens de maintenir la neutralité, et pour éviter des complications avec l'étranger, il est nécessaire que les cantons suisses se traitent réciproquement avec cette sympathie cordiale qui résulte d'une bienveillance réciproque et de la conviction d'intérêts communs: il n'est pas dans la nature des choses que la prépondérance d'un seul parti et l'humiliation de l'autre amènent un pareil résultat.»

Quant à la répartition des frais de la guerre et à la révision du pacte fédéral, voici dans quels termes anodins lord Palmerston s'exprime :

« On conçoit aisément comment, dans les premiers moments de la victoire, on s'est senti disposé à mettre tout sur le compte du parti vaincu. Vaincre son adversaire et le ménager, gagner et cependant payer; c'était là une contradiction en apparence que le bon sens ne pouvait admettre. La majorité de la diète, en faisant même abstraction de la participation des députés aux passions mises en mouvement par la crise, aurait peut-être trop accordé au hasard, si, dans le premier moment, elle n'avait pas fait quelque concession à l'ardeur du public. Mais aujourd'hui les circonstances permettent et le devoir exige, à notre avis, une appréciation plus élevée et une résolution définitive s'accordant avec les principes d'une saine politique et les intérêts permanents de la confédération.

« La justice elle-même ne permet point de laisser à l'écart des ménagements et de ne pas tenir compte d'antécédents qui expliquent des fautes et sont d'ailleurs expiés par la défaite. Or, c'est ce qui arriverait si l'on persistait à vouloir traiter les cantons du *Sunderbund* avec une rigueur extrême, à laquelle un peuple ennemi, forcé de se soumettre, ne succombe pas nécessairement. La raison, qui trouve dans le passé des motifs pour ne pas se laisser entraîner par le succès, en trouvera nécessairement d'autres, non moins forts, si elle porte les yeux sur les intérêts de l'avenir.

« Soyons justes, il ne s'agit pas d'opprimer, mais de relever et de concilier; non pas d'affaiblir, mais de rendre plus fort le lien fédéral au lieu de le livrer au moindre souffle du vent et à la première secousse.»

Maintenant que fera la diète? Nous croyons ne pas nous tromper en tranchant dès aujourd'hui cette question. La diète répondra vertement à la note de M. Guizot, elle résistera à ses injonctions menaçantes; mais en même temps elle cédera à aux conseils de l'amitié dont lord Palmerston s'est fait l'organe. Et c'est ainsi que notre grand ministre doctrinaire et sa